

RECYCLAGE DE FENETRES : TRI & COLLECTE

BONNES PRATIQUES DE TRI ET COLLECTE

DES FENETRES EN FIN DE VIE POUR LEUR VALORISATION EN BOUCLE FERMEE.

GENERALITES

Les anciennes menuiseries ne sont pas des déchets mais la source de matières secondaires pour la fabrication des nouvelles menuiseries. La substitution de matières vierges par des **matières premières issues du recyclage (MPR)** contribue à **diminuer les consommations d'énergie et les émissions carbone inhérentes à la fabrication des menuiseries.**

Seules les MPR issues du recyclage d'une menuiserie sont de qualité suffisante pour fabriquer une nouvelle menuiserie. Il est donc indispensable que les déchets de menuiseries soient **recyclés en boucle fermée** pour une économie circulaire optimale.

Les menuiseries sont des systèmes complexes composés de plusieurs matériaux. Leur recyclage se réalise en 2 grandes étapes :

- la dissociation des composants de la menuiserie ou **démantèlement**
- le **recyclage** des matières issues des composants démantelés de la menuiserie

➔ **Le recyclage des menuiseries en boucle fermée est réalisé par des opérateurs aux compétences et savoirs spécifiques, et nécessite le respect des consignes de la collecte sélective et sécurisée.**

Bon à savoir : le respect des consignes de tri est une nécessité pour bénéficier de la reprise sans frais des déchets de menuiseries vitrées dans le cadre de la REP PMCB (<https://oca-batiment.org/consignes-tri/>).

CONSIGNES DE TRI : COLLECTE SELECTIVE ET SECURISEE

Le recyclage des déchets du second œuvre n'est possible que s'ils ne sont pas mélangés.



Les déchets de menuiseries introduits dans le circuit du recyclage en boucle fermée doivent être :

- **triés à la source :**
 - o **ne pas être mélangés** avec d'autres déchets du bâtiment (isolation, sols en PVC...)

- collectés avec vitrages **intègres** (vitrage fêlé accepté s'il reste solidaire du cadre): le vitrage ne doit pas être brisé avant démantèlement pour éviter toute contamination du verre plat
- ne pas contenir de joints amiantés ni de peinture au plomb
- **entreposés** dans des **contenants dédiés** (benne ou chevalets) et **rangés verticalement sans casse de vitrage,**
- **conditionnés de façon sécurisée** pour garantir l'intégrité du vitrage et prévenir la chute de menuiseries lors du transport ou du déconditionnement des contenants par les démonteurs.

Pour la palettisation des chevalets (ou palettes à dossier), se reporter à la fiche « FT 66 Palettisation MFV ».

LES CONSIGNES EN IMAGE :

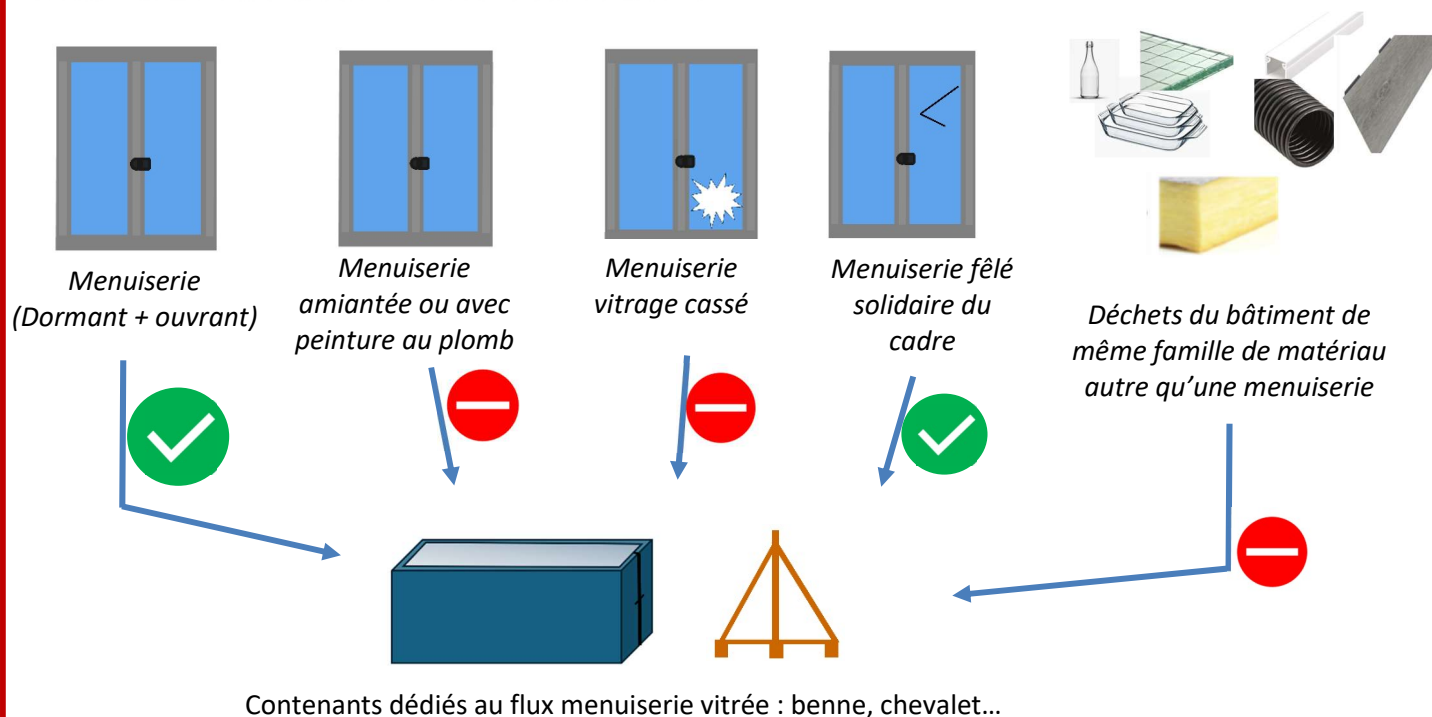


Figure 1: illustrations de tri et collecte _ Source : OCAB et UFME



92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél. 01 47 17 69 37

Retrouvez-nous sur le site
www.ufme.fr